

## NOTE METHODOLOGIQUE DE SUPPORT AUX ENGAGEMENTS ACT4NATURE

### CLASSIFICATION DES SITES

L'étude de patrimoine menée en 2010 avec WWF avait permis de révéler que plusieurs des carrières LafargeHolcim France se trouvaient dans ou à proximité (500 mètres) de zones prioritaires de biodiversité. À la suite de cette évaluation, nous avons ajouté à la localisation géographique d'autres critères tels que la présence d'espèces. Nous avons ainsi défini quatre catégories. Cette méthodologie est commune à l'ensemble des sites du Groupe et chaque nouveau site est évalué.

Catégorie	Sensibilité	Critères	PAB
I	Internationale	Un ou plusieurs des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Chevauchement avec une aire protégée internationalement reconnue</li> <li><input type="checkbox"/> Aire protégée internationalement reconnue dans un rayon de 5 km et avec un lien écologique pertinent* avec un ou plusieurs habitats du site.</li> <li><input type="checkbox"/> Présence d'espèces menacées à l'échelle mondiale (Liste rouge de l'UICN) et dépendance vérifiée * à un ou plusieurs habitats du site.</li> <li><input type="checkbox"/> Présence d'un écosystème / habitat globalement exceptionnel et / ou menacé</li> <li><input type="checkbox"/> Présence d'un élément de biodiversité d'importance mondiale* (comme une grotte karstique).</li> </ul>	<b>Obligatoire</b>
II	National	Un ou plusieurs des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Présence d'une aire protégée reconnue au niveau national</li> <li><input type="checkbox"/> Aire protégée reconnue au niveau national dans un rayon de 5 km et avec un lien écologique pertinent avec un ou plusieurs habitats du site.</li> <li><input type="checkbox"/> Présence d'espèces menacées au niveau national* (Liste rouge nationale) et dépendance</li> </ul>	

		vérifiée à un ou plusieurs habitats du site. <input type="checkbox"/> Présence d'un écosystème / habitat exceptionnel et / ou menacé au niveau national <input type="checkbox"/> Présence d'un élément de biodiversité d'importance nationale	
III	Locale	Un ou plusieurs des éléments suivants : <input type="checkbox"/> Site dans un paysage avec des écosystèmes naturels diversifiés. <input type="checkbox"/> Site dans un paysage modifié avec un potentiel d'amélioration de la biodiversité (île de la biodiversité). <input type="checkbox"/> Site avec une valeur locale significative de l'environnement naturel.	Propositions d'actions en faveur de la biodiversité
IV	Faible	Site dans un paysage fortement modifié et intensément géré sans éléments de biodiversité d'importance mondiale, nationale ou locale.	

Figure 1 : tableau de classification des sites

*\* Lien écologique pertinent (pour les aires protégées)*

- Site fonctionnant comme zone tampon pour des aires protégées
- Site servant de corridor entre les différentes aires protégées qui sont essentielles pour le mouvement des espèces vivant dans l'aire protégée
- Site exerçant une fonction écologique importante pour l'aire protégée, comme la protection des bassins versants...
- Type d'habitat important de l'aire protégée également trouvé sur le site.

*\* Dépendance vérifiée (pour les espèces menacées)*

Le chevauchement du site avec le polygone de distribution d'une espèce menacée à l'échelle mondiale (ou nationale), ou l'observation d'une telle espèce sur le site, ne signifie pas automatiquement que le site sera répertorié en catégorie I ou II. S'il y a un tel chevauchement ou observation lors d'une étude faune & flore, il faut vérifier que l'espèce est régulièrement présente sur le site et qu'elle est, en fait, dépendante d'un ou plusieurs habitats du site pendant une partie importante de son cycle de vie (par exemple, reproduction, alimentation régulière, site d'escale pendant la migration).

Cette vérification est essentielle pour éviter les « faux positifs » et devrait être entreprise par un expert - en fonction de l'espèce, soit au moyen d'une évaluation documentaire, d'une étude de terrain ciblée ou d'une combinaison des deux.

*\* Caractéristiques importantes de la biodiversité - exemples :*

- Grottes (en particulier dans les zones karstiques) ; Source d'eau douce
- Colonie de reproduction importante au niveau international (ou national) d'une espèce (par exemple, les oiseaux), qui sont étroitement liées au site de la carrière et sont connues depuis longtemps
- Site d'hivernage ou d'escale important au niveau international ou (national) pour les espèces migratrices.

*\* Espèces menacées à l'échelle nationale*

*Bien qu'il existe des critères clairs pour la définition d'une espèce menacée à l'échelle mondiale (constituée des espèces en danger critique d'extinction, en danger et vulnérables), la situation concernant les listes rouges nationales est plus complexe :*

- *Certains pays ont des listes rouges nationales, dérivées des critères mondiaux de l'UICN, mais adaptées à la situation nationale (<http://www.nationalredlist.org/>). Ces listes peuvent être utilisées pour la détermination de la catégorie du site.*
- *Certains pays, cependant, n'ont que des listes d'espèces protégées. Elles ne sont généralement pas particulièrement significatives pour la classification car elles intègrent aussi bien les espèces communes que rares.*

*Dans ce cas, un expert compétent doit faire une évaluation des espèces trouvées sur le site en suivant les critères de l'UICN :*

[http://cmsdocs.s3.amazonaws.com/keydocuments/Reg\\_Guidelines\\_en\\_web%2Bcover%2Bbackcover.pdf](http://cmsdocs.s3.amazonaws.com/keydocuments/Reg_Guidelines_en_web%2Bcover%2Bbackcover.pdf)

La répartition des carrières est la suivante :

Catégorie I : 50% Catégorie II : 39% Catégorie III : 7% Catégorie IV : 4%

**Les catégories I et II sont considérées comme ayant un contexte écologique fort, la catégorie III un contexte écologique modéré et la catégorie IV un contexte écologique faible.**

**Nous avons pour objectif de déployer :**

- **des plans d'actions sur l'ensemble de nos sites à contexte écologique fort d'ici 2025**
- **et de mettre en place des actions en faveur de la biodiversité sur 30% de nos sites à contexte écologique modéré en cohérence avec l'activité du site.**

La classification des centrales à béton actuellement en cours reprend les mêmes principes avec une petite différence : l'ajout du critère espaces verts. Plusieurs travaux ont montré l'importance de ces espaces qui peuvent, selon leur configuration, contribuer aux efforts de préservation de biodiversité.

## **PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE**

La biodiversité constitue un enjeu majeur dans la vie d'un site. Le plan d'actions biodiversité (PAB) est un plan de gestion **spécifique à chaque site** permettant d'intégrer la biodiversité dans la gestion quotidienne. Il est obligatoire pour l'ensemble de nos sites à enjeux fort. Si les enjeux sont modérés ou faibles, les sites n'ont pas obligation d'avoir un plan d'action biodiversité mais sont fortement encouragés à proposer des actions en faveur de la biodiversité à mettre en place. LafargeHolcim France s'engage à soutenir cinq projets volontaires par an.

Cette démarche permet d'intégrer un état des lieux biodiversité à l'échelle du site et des environs avec l'identification des enjeux locaux et d'en déduire une gamme d'actions (actions de préservation, de restauration et de gestion) ciblées et adaptées à chacun des contextes. Elle fait partie intégrante du système de management environnemental de nos sites. Le PAB regroupe à la fois les mesures réglementaires et les mesures d'accompagnement proposées par l'exploitant. Il permet également de recenser l'ensemble des bonnes pratiques réalisées en faveur de la biodiversité et de les communiquer à l'ensemble du réseau de collaborateurs.

Déployé sur une période de cinq ans, il s'articule autour de 3 objectifs à long-terme :

- Connaissance de la biodiversité du site
- Développement et maintien de la biodiversité du site
- Pédagogie, sensibilisation et implication des acteurs locaux dans la protection de la biodiversité.

On y retrouve (figure 2) :

- La note de fonctionnement du PAB pour accompagner les équipes sur sites
- Les caractéristiques du site (différents types d'habitats, espèces présentes sur sites)
- Le contexte biodiversité (résultat de l'évaluation de la sensibilité du site)
- La liste des mesures à mettre en œuvre
- Suivi photographique

Caractéristiques du site		Cliquez pour retourner à 'Explications'		
Ligne de produit	Granulats			
Nom de la carrière	Chevrières			
Localisation (commune(s) de rattachement du site)	Chevrières et Longueil Sainte Marie (60)			
Activité du site	roche meuble en eau			
Année de création de la carrière	XXXX			
Année de fin d'autorisation d'exploitation	XXXX			
Arrêté de dérogation	XXXX			

  

Caractéristiques de la carrière (périmètre autorisé)	Surface autorisée	XX ha	0 ha
	Année d'ouverture du site :	en %	Année de réalisation du PAB :
			en %
Zones en eau (eau courante ou stagnante)	ha		0,0
Tourbières, marais, marécages	ha		0,0
Prairies / Pelouses	ha		0,0
Zones à végétation arbustive, broussailles, Toundra, Maquis haies y compris	ha		0,0
Bois, forêt ou autres zones boisées	ha		0,0
Zones non végétalisées ou peu végétalisées / Zones en cours d'exploitation	ha		0,0
Terres agricoles ou réservées à l'horticulture	ha		0,0
Sites industriels	ha		0,0
Villages, villes et autres habitats artificialisés	ha		0,0
Habitats côtiers ou marins	ha		0,0
Savanes	ha		0,0
Autres (ex grottes)	ha		0,0

Cliquez ici pour obtenir plus d'informations sur les typologies d'habitat

Explications **Caractéristiques du site** Contexte biodiversité Objectifs et actions envisa Plan d'actions Cartes et schémas Photographies

Figure 2 : Extrait d'un PAB

**Le PAB est un outil vivant** et bien qu'il soit établi sur une période de cinq ans, **il fait l'objet d'un contrôle annuel** permettant son ajustement en fonction de la dynamique du site et des recommandations de nos partenaires locaux.

## INDICATEUR DE CONSTRUCTION DURABLE/ SOLUTIONS CONSTRUCTIVES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE

LafargeHolcim France souhaite mettre sur le marché plus de solutions constructives favorables à la biodiversité. Pour mesurer la progression de cet objectif, l'entreprise se base sur la part de son chiffre d'affaires lié à la "construction durable", qu'elle souhaite porter à 25 %.

Cet indicateur comprend les solutions qui ont un impact direct ou indirect sur la biodiversité et se compose comme suit :

- Economie circulaire (solution ou service de valorisation de déchets et réincorporation dans les produits mis sur le marché)
- Eau et biodiversité (ex. béton drainant permettant de désimperméabiliser les sols et ne pas altérer le cycle de l'eau)
- Efficacité énergétique (ex. béton structurels isolants)
- Efficacité des ressources (ex. béton léger)
- Solutions bas carbone (ex: ciments et bétons d'empreinte carbone réduite)

En 2020, cet indicateur est en dessous de 20 %.

**Mettre à disposition les données et les sites pour des programmes de recherche et d'étude**

Conformément à loi du 8 août 2016 (art. L411-1A du code de l'environnement), les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, doivent contribuer à l'inventaire du patrimoine naturel par la saisie ou, à défaut, par le versement de données brutes de biodiversité. Dans le cadre de ses engagements act4nature, LafargeHolcim France met également les données brutes de biodiversité antérieures à 2016 et autorise l'accès à ses sites en fonction des programmes de recherches auxquels l'entreprise participe.